

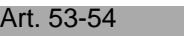
Par courriel

Montréal, le 22 avril 2022

**Objet : Demande d'accès concernant 21500, Route Transcanadienne, lot1 559 669,
Cadastre du Québec, Baie d'Urfé (Québec) N/Réf : 200793105**

Objet : Demande d'accès concernant le 21500, route Transcanadienne, lot 1 559 669,
Cadastre du Québec, Baie d'Urfé (Québec)

N/Réf : 200793105

Madame  Art. 53-54 ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour le lot 1 559 669.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

Montréal, le 9 juillet 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ville de Baie d'Urfé
20 410, chemin Lakeshore
Baie d'Urfé (Québec) H9X 1P7

Objet : Construction de deux passerelles dans la bande riveraine et le littoral du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme et aménagement d'un sentier en partie dans la bande riveraine
N/Réf. : 7430-06-01-20331-00
400726037

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 février 2010, reçue le 1^{er} avril 2010 et complétée le 7 juillet 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Construction de deux passerelles dans la bande riveraine et le littoral du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme pour l'aménagement d'un sentier piétonnier et cyclable;
- Construction d'un sentier piétonnier et cyclable nécessitant un empiètement d'approximativement 27 mètres carrés dans la bande riveraine du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-06-01-20331-00
400726037

Le 9 juillet 2010

- Les travaux se dérouleront sur les lots 1 558 178, 1 559 669, 1 559 670 et 1 559 671 du cadastre du Québec, Ville de Baie d'Urfé.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 5 février 2010 et signé par Monsieur Marc Handfield, Comeau Experts-Conseils, cinq pages et documents complémentaires;
- Évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, datée du 11 janvier 2010 et signée par Madame Ghislaine Turcot, trésorière, Ville de Baie d'Urfé et Madame Art. 53-54, spécialiste principale, SNC-Lavalin inc., 20 pages et 5 annexes;
- Plans numéros C-01 à C-13, projet 2009-24, intitulés « *Sentier piétonnier, secteur industriel, phase 2 & 3* », préparés par Comeau Experts-Conseils, signés et scellés par Monsieur Marc Handfield, ing. le 5 février 2010, reçus le 1^{er} avril 2010;
- Plans numéros S-01 à S-05, projet 2009-24, intitulés « *Sentier piétonnier, secteur industriel, phase 2 & 3* », préparés par Comeau Experts-Conseils, signés et scellés par Monsieur Marc Handfield, ing. et Nicolas Sauvé, ing. le 5 février 2010, reçus le 1^{er} avril 2010;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 6 mai 2010, signée par Monsieur Richard White, ingénieur, Ville de Baie d'Urfé, une page;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 27 mai 2010, signée par Monsieur Marc Handfield, ingénieur, Comeau Experts-Conseils, une page, neuf pièces jointes, dont :
 - Rapport intitulé « Délimitation de la ligne des hautes eaux - Aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc industriel de Baie d'Urfé », préparé par SNC Lavalin Environnement, daté du 17 mai 2010, signé par Madame Art. 53-54, deux pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-06-01-20331-00
400726037

Le 9 juillet 2010

- Plans numéros MDDEP-01 à MDDEP-03, projet 2009-24, intitulés « *Secteur industriel, phase 2 et 3* », préparés par Comeau Experts-Conseils, signés et scellés par Monsieur Marc Handfield, ing. le 27 mai 2010, reçus le 7 juin 2010;
- Feuilles 01 à 03 intitulés « *Ligne des hautes eaux et bande riveraine du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme dans les tronçons voisins du projet de sentier piétonnier du secteur industriel de Baie d'Urfé* », préparés par SNC-Lavalin Environnement, mai 2010, reçus le 7 juin 2010;
- Courriels transmis le 30 juin et les 5 et 6 juillet 2010 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par Monsieur Marc Handfield, ingénieur, Comeau Experts-Conseils, quatre pièces jointes, dont :
 - Rapport intitulé « *Rapport détaillé concernant les inventaires d'oiseaux nicheurs* », préparé par SNC Lavalin Environnement, daté du 17 juin 2010, signé par Madame Art. [REDACTED], Art. 53-54 [REDACTED], six pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PR/WI/jmg

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides